

**N°2020-94**

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze décembre deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 25**

**Présents :** Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARRETTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Fabrice BALENT donne procuration à Michel MAILLARD

Yannick LIEVIN donne procuration à Emmanuelle CHARRETTE

Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL

Fabien DELPORTE donne procuration à Christian LEMAIRE

**Absents :**

**Secrétaire :** Arthur WAGNON

**OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021) pour la restauration des couvertures de l'église Saint Martin.**

La ville de Templeuve-en-Pévèle, riche en patrimoine historique et architectural, se doit de protéger ce dernier et de le sécuriser. Suite à un diagnostic technique réalisé en date du 12 octobre 2020, l'église Saint Martin requiert une rénovation de son bâti, afin de garantir la solidité de l'ouvrage, la sécurité des usagers. Ce projet consiste essentiellement en la restauration des couvertures qui ont subi des dégradations importantes. Ces éléments ne présentent plus une sécurité optimum.

Ce programme de réalisation est évalué à 529 011 HT et pourrait faire faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 40% soit 211 604 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour le programme d'investissement portant sur la réalisation des travaux de rénovation, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

| Coût estimatif du projet (H.T) |                        | 529 011€  |
|--------------------------------|------------------------|-----------|
| Préfecture du Nord             | 40% au titre DETR 2021 | 211 604 € |
| Commune                        | Autofinancement        | 317 407 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2021, pour financer cette opération, à hauteur de 40%.

**Article 2 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,**

**Luc MONNET**

